

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1857 Société : 59269

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.414.51591 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 10/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :



ORDONNANCE

NOR Aicha

Casablanca, le : 26 JAN 2021

en
ménée
Temp /
} 18,50 x 3
Bryonia gct
} 18,50 x 3
Ferrum metallicum gat
} 18,50 x 3
Ruta graveolens gct
3g de chaque matin et soir
p 1 mois

Caestrum (18,50 x 4) 4,00
18,50 x 4
Aloe Socotrina scit 4,00

5g Tous les jours p 2 mois

5g au lever (et si besoin après
chaque toilette) p 2 mois 316,50

Dr. 314.5

99,00 Vegebom (chauffant) 1 tube 617
1 aq.e x 4/jour



=

116,00 Floxam ou Floxapen 500mg

1 capsule x 3/jour pd 1
semaine



64,70 Septogerm (1 tube

1 application x 3 à 4/jour sur le
gros oreil.



97,00

Dr. BAKATIIE MAZINI F.
MEDECINE GENERALE
17, RUE IBNOU MOUNI
CASABLANCA
139, rue Abou Shak Al Marouni (Maârif)
CASABLANCA - Tel : 0322 25 05 72

Vitrea D3 gouttes

5 gouttes pd 3 mois
PHARMACIE DE LA CROUTE CR
N. DADOUN
139, rue Abou Shak Al Marouni (Maârif)
CASABLANCA - Tel : 0322 25 05 72

673,00



LOT: 0056
PER: 10-23
PPC: 46,50 DH



CONSEILS D'UTILISATION
Agir avant d'employer.
Période: goutte par voie orale par
jour en une prise, ou suivre les
recommandations d'un
professionnel de santé. Peut être
avalé pur (directement sur la langue)
ou dans une cuillère à café) ou
mélanger à un aliment (yaourt, pain).
Convient aux femmes enceintes.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
1 goutte par jour apporte 5 µg (200
UI) de vitamine D3 soit 100% des
VNR ou Valeurs Nutritionnelles de
Référence. A conserver hors des
portes des enfants et à 10 °C à
l'abri de la lumière. A consommer
dans le cadre d'une alimentation
variée et équilibrée, et d'un mode de
vie sain. Il est recommandé de ne pas
pas dépasser 1 goutte par jour (dose
journalière maximale). Consommer de préférence avant fin
d'été ou lors mentionnées sur la face
intérieure de l'étui.

N° DA/2018/02657/OMP/2016/Av
N° CE: 2016-8-289 obtenu le 12/08/2016
Certificat d'export: 1773/045
PPC: 97,00 DH

Flacon compte-gouttes
20 ml / 580 gouttes

F191515
DUO: 12/2021